Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_41-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI
Absents excusés	Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)
Absent	Monsieur Régis BEELDENS
Secrétaire de séance	Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-41 **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEM POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION DE SAINT-BRIEUC**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

La commune de Langueux est actionnaire de la SEM (Société d'Economie Mixte) « Pompes Funèbres Intercommunales » (PFI) de la région de Saint-Brieuc.

A ce titre, il convient de désigner en son sein un représentant de la commune au sein des instances suivantes de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc :

- Assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital et, s'il est élu comme Président de l'assemblée spéciale et représentant de ces actionnaires, au conseil d'Administration ;

- Assemblée générale des actionnaires.

Aussi,

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_41-DE

Je vous propose :

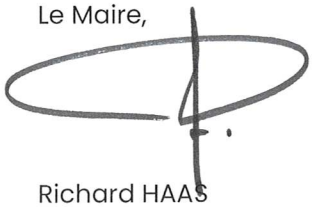
- ⇨ de désigner **Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI** afin de représenter la commune de Langueux au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc et au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc ;

- ⇨ d'autoriser Monsieur le Maire à donner pouvoir à s'y faire représenter en cas d'absence.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026

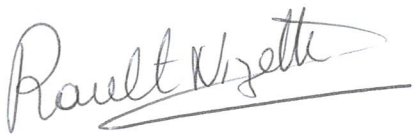
Le Maire,



Richard HAAS



La Secrétaire de séance,



Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI